5 juillet 2013 –

**Public Consultation given by the Special Rapporteur in the field of cultural rights on writing and teaching history and on memorialization**

Speech – Pierre Hazan

Chers délégués, Mesdames et Messieurs.

La manière dont les lieux de mémoires occupent l’espace public a toujours été importante aussi bien qu’émotionnellement que politiquement à des niveaux autant individuels que collectifs.

C’est d’autant plus vrai lorsque des œuvres d’art, des mémoriaux et des musées d’histoire évoquent des violations massives des droits de l’homme, ou qui sont créées dans des sociétés qui restent encore divisées, même si les armes se sont tues.

Les processus de mémorialisation peuvent être autant des instruments de coexistence pacifique que des instruments qui favorisent le rejet de l’autre, voire qui peuvent même participer à rallumer des conflits.

La manière dont le paysage mémoriel est fabriqué est donc cruciale.

Car ce qui est en jeu, ce sont les processus de réconciliation dans des sociétés encore souvent fragiles.

Pensons qu’aujourd’hui, la quasi-totalité des conflits sont des conflits internes et que plus de 90% des victimes sont des civils.

Pensons aux politiques de nettoyage ethnique, aux violations massives des droits de l’homme, aux crimes de guerre et aux crimes contre l’humanité qui sont survenus dans plusieurs régions du monde ces 25 dernières années.

Or, les processus de réconciliation passe par la reconnaissance des crimes et donc par des initiatives mémorielles qui participent à structurer les identités, en identifiant les victimes et les criminels, et en forgeant des catégories morales qui auront un impact sur la société.

Dès lors, la question de comment le processus de mémorialisation intervient, de qui décide de ce qui sera produit en termes de représentation du conflit ou des crimes perpétrés auront de profondes implications en termes de réconciliation nationale et de stabilité politique

Ces dernières années, dans le contexte de la justice transitionnelle, plusieurs experts des Nations unies ont commencé à défricher les questions mémorielles, en proposant des principes généraux.

Mais force est de constater que la situation est loin d’être satisfaisante.

J’aimerai évoquer 2 défis que l’on retrouve dans beaucoup de pays  :

Premier défi : l’instrumentalisation des processus mémoriels à des fins de manipulation politique.

Permettez-moi de citer deux exemples parmi bien d’autres que l’on peut trouver dans toutes les régions du monde :

Le mapping report sur la RDC fait observer que « les mémoriaux devraient rassembler la société et non la diviser davantage ». Le rapport cite des exemples positifs, mais aussi d’autres plus négatif, jugeant par exemple que certains mémoriaux visent à jeter un blâme collectif sur un groupe en particulier ».

Evoquant la Bosnie-Herzégovine, le groupe de travail des Nations unies sur les disparitions forcées déplore, dans son rapport de 2010, le fait que ce sont souvent les autorités locales qui contrôlent la construction de mémoriaux, au détriment des victimes.

« Le groupe de travail note aussi que des mémoriaux ont été construits pour, semble-t-il, intimider des victimes d’autres groupes ethniques ».

J’aimerai ici souligner qu’il existe de nombreux exemples encourageants.

2e défi : c’est la gestion des lieux de souffrances ou des monuments qui incarnent, au moins, pour une partie de la population, des régimes oppressifs :

* Faut-il conserver les prisons, les camps, ou des bâtiments construits à la gloire de régimes criminels et les transformer en musée ou en centre de documentation ?
* Faut-il au contraire les détruire ?
* Faut-il les réaffecter à d’autres usages ?

Toutes ces voies sont aujourd’hui utilisées. Et chaque choix a une portée politique

Pour les victimes, pour les gens qui ont perdu leur proche, et souvent pour l’ensemble de la société, ce sont des questions essentielles en termes de reconnaissance, mais qui peuvent aussi polariser les sociétés.

Une réflexion de fond est nécessaire pour mieux aborder ces questions qui peuvent s’avérer très clivantes.

En termes de proposition, j’aimerai en fait quatre :

1.l’un des points clefs dans les processus mémoriels est celui du *ownership*, de faire en sorte que les populations directement touchées par des violences se reconnaissent dans les initiatives mémorielles, qu’elles se sentent impliquées dans les processus mémoriels.

Quand c’est politiquement possible, il est souhaitable que la société civile qui a une capacité de mobilisation, qui peut susciter débats et discussions, collabore avec les autorités qui, elles, ont les ressources de maintenir sur le long terme des musées d’histoire ou des mémoriaux.

2. Il est important que les musées d’histoire, les mémoriaux et les œuvres d’art suscitent chez les spectateurs ou les visiteurs une réflexion critique et indépendante. La rhétorique du « jamais plus » qui se trouve dans beaucoup de lieux de mémoire n’a guère d’efficacité si elle n’est pas accompagnée par une réflexion sur les raisons qui ont débouché sur des violations massives des DH.

3. Une pratique qu’il faut, à mon sens encourager, et qui s’est développée dans plusieurs pays– en Israël, en Arménie, en Bosnie-Herzégovine, au Rwanda – a été de reconnaître « les justes ». Des individus qui au péril de leur vie ont sauvé des gens qui étaient persécutés.

4. Jamais les initiatives mémorielles n’ont été aussi nombreuses. Des centaines de musées d’histoires, de mémoriaux ont été créés ces dernières années. Beaucoup de ces initiatives sont formidablement positives, d’autres malheureusement, inquiétantes.

Sur des questions aussi lourdes d’enjeu en termes de réconciliation, il est essentiel d’être beaucoup mieux informé tant sur les bonnes que sur les mauvaises pratiques.